

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

Commission n° 7 – Finances

Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 2 – Administration Générale et Personnel

Commission n° 3 – Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 4 – Solidarité, Santé Publique et Logement

Commission n° 5 – Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/01

OBJET : Budget départemental 2008- Deuxième décision modificative 2008.

<p>Résumé : Cette deuxième décision modificative se traduit par une légère réduction des dépenses d'investissement (- 8,5 M€) et une stabilisation de celles de fonctionnement (+ 0,6 M€), tandis que les recettes définitives augmentent de 5,2 M€ en fonctionnement, mais diminuent de 3,2 M€ en investissement. Ces nouvelles inscriptions ont pour conséquence d'améliorer le niveau d'épargne disponible (+ 6,7 M€) et de réduire le besoin de financement par emprunt de 9,9 M€ (qui passe de 193 M€ à 183,1 M€ après la DM2).</p>
--

Après une progression des dépenses votées en DM1, cette nouvelle étape budgétaire est l'occasion d'ajuster les crédits nécessaires à la gestion 2008, mais également d'intégrer une légère augmentation des recettes de fonctionnement de **5,2 M€**.

Cette évolution est principalement due à une régularisation par la CNSA de ses participations au titre de l' APA et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées au titre d'exercices antérieurs, mais aussi par la prise en compte de rôles supplémentaires de contributions directes perçus depuis la DM1.

Contrairement aux recettes de fonctionnement, les recettes d'investissement sont en baisse de **3,2 M€**. Traditionnellement, la DM2 est l'occasion de recaler les subventions attendues en fonction de l'avancement des travaux. Le montant inscrit après cette étape sera de **57,7 M€** (contre **55,4 M€** après la DM2 2007).

Contrairement à l'exercice 2007, les dépenses de fonctionnement restent stables après la DM2 (+ **0,6 M€** contre - **4,1 M€** en DM2 2007). Ce montant résulte de mouvements contrastés. En effet, des baisses sont proposées principalement sur la masse salariale pour prendre en compte l'exercice réel du droit d'option des agents A.T.T.E.E. moins étendu que prévu (- **1,5 M€**), sur le Fonds de Solidarité Logement (- **1,3 M€**) et les transports (- **1,3 M€**). A l'inverse, les augmentations concernent les frais financiers (+ **3,4 M€**) et les dépenses d'aide sociale (+ **2,7 M€** essentiellement sur les allocations RMI).

Les crédits de paiement d'investissement sont ajustés à la baisse en fonction de l'avancement des travaux en cours et des subventions restant à verser. L'ajustement des crédits de paiement 2007 avait été important avec une diminution de **14,9 M€**. L'année 2008 est marquée par une plus forte mobilisation des crédits d'investissement. La réduction aujourd'hui proposée n'est que de **6,3 M€** (soit - **2,5 %** des crédits inscrits hors dette) et le rythme de consommation des crédits est plus soutenu si on compare les deux exercices à la même date : **140,9 M€** au 30 septembre 2008 contre **123,7 M€** en 2007 (soit + **13,9 %**, alors que les crédits n'ont progressé que de **3%**).

I - PRESENTATION PAR POLITIQUES SECTORIELLES

Les chiffres qui suivent font l'objet de comparaisons entre les crédits inscrits après DM1 2008 (y compris virements) et les propositions de la DM2. Ce détail reprend la présentation suivante :

- comparaisons des mouvements d'autorisations de programme en DM2 et du cumul des AP par secteur restant à consommer (après vote de la DM1),
- évolution des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement par rapport aux crédits votés après DM1.

I.1 – LES DEPENSES

- Investissement : les ajustements de DM2 (hors dette capital) sur les autorisations de programme s'élèvent à - **446 806 €** et les ajustements des crédits de paiement 2008 proposés en DM2 s'élèvent à - **6 342 540 €**.
- Fonctionnement : les crédits de paiement 2008 proposés en DM2 s'élèvent à + **606 283 €**.

I.1.1 – Investissement – Les autorisations de programme

Les ajustements des autorisations de programme s'élèvent à - 446 806 € (hors dette capital) en DM2 et se répartissent de la manière suivante sur les différentes politiques sectorielles.

Autorisations de programme	Rappel cumul des AP non réalisées	Révision DM2	Cumul des AP restant à réaliser après DM2	% évolution
Action sociale	21 735 617 €	-432 152 €	21 303 465 €	-2,0%
Agriculture	5 916 722 €	-569 257 €	5 347 464 €	-9,6%
Autres Interventions	141 014 €	0 €	141 014 €	0,0%
Culture et Patrimoine	11 288 587 €	-27 975 €	11 260 613 €	-0,2%
Subventions en annuités	1 115 535 €	0 €	1 115 535 €	0,0%
Développement économique et local	135 935 346 €	-966 308 €	134 969 038 €	-0,7%
<i>dont Action économique</i>	9 571 088 €	-302 400 €	9 268 688 €	-3,2%
<i>Aménag, développ. des communes</i>	121 869 380 €	220 703 €	122 090 084 €	0,2%
<i>Tourisme</i>	4 494 877 €	-884 611 €	3 610 266 €	-19,7%
Eau et Environnement	55 874 274 €	-2 697 885 €	53 176 390 €	-4,8%
Formation et Enseignement	251 954 720 €	5 637 105 €	257 591 825 €	2,2%
Jeunesse et Sports	12 635 417 €	-293 900 €	12 341 517 €	-2,3%
Logement	6 239 563 €	0 €	6 239 563 €	0,0%
Moyens des services	31 737 597 €	-691 211 €	31 046 386 €	-2,2%
Sécurité	9 587 532 €	1 764 498 €	11 352 030 €	18,4%
Transports	17 156 088 €	-1 169 721 €	15 986 367 €	-6,8%
Voirie	243 136 253 €	-1 000 000 €	242 136 253 €	-0,4%
Total général	804 454 264 €	- 446 806 €	804 007 458 €	-0,1%

Cette deuxième décision modificative présente globalement un montant des autorisations de programme stable. Exceptés les secteurs de l'enseignement et de la sécurité, tous les autres domaines sont en légère diminution.

➤ « **Formation - Enseignement** » : + 5 637 105 € (+ 2,2 %)

Cette augmentation est principalement centrée sur le programme de constructions, d'extensions et de réhabilitations des collèges (+ 6,6 M€). Les principales révisions à la hausse concernent l'extension du collège A. Malraux à Montereau (+ 3,5 M€) et la réhabilitation du collège Gérard Philipe à Villeparisis (+ 3 M€). Les montants après DM2 de ces deux opérations s'élèvent respectivement à 18,5 M€ et 21 M€. Dans une moindre mesure, la reconstruction du collège Parc Frot à Meaux nécessite 1 M€ supplémentaire en autorisation de programme (19,4 M€ au total), la construction du collège de Chessy est aussi réévaluée à 16,5 M€ soit + 0,5 M€.

D'autres programmes de ce secteur présentent des variations plus faibles. Ainsi, les crédits relatifs aux équipements des collèges progressent de 0,4 M€ (sur le gros matériel de cuisine, le premier équipement ou le renouvellement) et les autres travaux de 0,2 M€. A l'inverse, une baisse est proposée sur le programme de l'enseignement supérieur et de la recherche pour - 1,2 M€, principalement du fait de l'abandon du projet d'installation en Seine-et-Marne de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, que le Département devait soutenir financièrement.

➤ « **Sécurité** » : + 1 764 498 € (+ 18,4%)

Il s'agit de la révision de **1,3 M€** de l'AP pour la reconstruction de la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly (prévision totale de **6 M€**) et de **0,5 M€** pour celle de la construction de Cély-en-Bière (montant après DM2 de **5,6 M€**).

➤ « **Eau et environnement** » : - 2 697 885 € (- 4,8%)

Les autorisations de programme de ce secteur sont ajustées en fonction du montant des demandes de subventions reçues ou des travaux terminés. Ainsi, un abondement de **0,5 M€** de l'autorisation de programme 2008 « assainissement » est nécessaire, compensé, en partie, par des clôtures d'opérations anciennes. A l'inverse, les autres programmes du secteur diminuent: - **1,9 M€** sur l'eau potable, - **0,5 M€** sur les cours d'eau.

➤ « **Transports** » : - 1 169 721 € (- 6,8%)

Le montant du financement des études pour une liaison de transport en commun en site propre entre Sénart et Melun a été revu suite à la notification des deux marchés. Cette opération chiffrée dorénavant à **1 M€**, est donc minorée de **1,2 M€** (les recettes attendues de la Région, ont également été minorées et n'interviendront qu'à partir de 2009). L'opération de travaux d'aménagement de la liaison entre Sénart et Corbeil, prévue au contrat de projets Etat/Région, est diminuée de **1 M€**, en fonction de la convention signée entre les partenaires (l'Etat, la Région, le STIF, le CG 91 et le CG 77) pour un montant total de **5,3 M€**.

Parallèlement, deux opérations sont ajustées à la hausse. La première concerne le dispositif d'aide à la mobilité des personnes handicapées (PAM77). Elle doit financer des besoins plus importants que prévus en terme de véhicules et de matériels. L'augmentation est de **0,6 M€** pour un montant final de **1,5 M€**. Cette dépense est compensée intégralement par une recette régionale. La seconde opération relève du Plan de Déplacement Urbain. Cette révision de **0,4 M€** permettra de financer les dossiers des pôles PDU de Lagny-Thorigny et Melun Multigares.

➤ « **Tourisme** » : - 884 611 € (- 19,7%)

Cette révision est concentrée sur l'opération de valorisation touristique du site Franchard, soit - **0,8 M€**. Elle suit l'évolution du projet dont le coût prévisionnel a été revu à la baisse. Cette évolution est complétée par d'autres au titre des hébergements touristiques (gîtes privés, hôtelleries indépendantes ou de plein air) et des offices de tourisme (- **0,1 M€**).

➤ « **Moyens des services** » : - 691 211 € (- 2,2%)

La révision proposée sur ce secteur résulte essentiellement de la baisse des autorisations de programme « informatique et les télécommunications » (- **1,7 M€**). En effet, les AP consacrées à l'acquisition des matériels, logiciels clients, infrastructures serveurs et réseaux, diminuent de **1 M€** pour correspondre à l'estimation des besoins restant à satisfaire sur 2008. Cette tendance se retrouve sur les différents pôles d'applications métiers (documentaire, ressources

humaines, technique , action sociale...) pour – **0,6 M€**. La plus importante diminution concerne les bâtiments sociaux avec les révisions relatives à la construction de l'UAS de Roissy en Brie (+ **0,5 M€**) et à la mise en sécurité du foyer de l'enfance de Provins (+ **0,2 M€**). Dans une moindre mesure, elle est complétée par l'augmentation des autorisations de programme finançant les matériels et mobiliers. En effet, afin de prendre en compte la clôture du budget annexe du Laboratoire d'analyse au 1 janvier 2009, les autorisations de programme restant à réaliser sont restituées sur le budget annexe et transférées sur le budget principal où elles sont proposées au vote de la DM2 pour **0,4 M€**.

➤ « **Action sociale** » : - **432 152 € (- 2,0%)**

Les évolutions les plus significatives concernent le secteur de l'accueil en établissements des personnes handicapées (- **0,5 M€**). Certaines opérations sont annulées faute de commencement de réalisation dans les délais impartis (section occupationnelle de jour à Coubert, terrains des foyers d'accueil médicalisé de Chenoise et de Pomponne). D'autres sont réduites en fonction du coût révisé des travaux (foyers de Villemer, de Savigny-le-Temple et de Chenoise).

➤ « **Agriculture** » : - **569 257 € (- 9,6%)**

Cette révision à la baisse concerne exclusivement les opérations de remembrement et notamment celles de Tousson (– **0,4 M€**) et de Sourdun (- **0,1 M€**).

I.1.2 - Investissement – crédits de paiement

L'ajustement des crédits de paiement 2008 qui vous est proposé en DM2 s'élève à – 6 342 540 € (hors amortissement de la dette), ce qui représente une diminution de – 2,5 % par rapport aux crédits inscrits après DM1.

Crédits de paiements	CP 2008 (BP+DM1+ Virements)	Ajustements DM2	Total après DM2	% évol
Action sociale	9 295 985 €	-577 653 €	8 718 332 €	-6,2%
Agriculture	1 562 028 €	-877 257 €	684 770 €	-56,2%
Autres Interventions	2 €	0 €	2 €	0,0%
Culture et Patrimoine	5 848 490 €	-554 627 €	5 293 863 €	-9,5%
Subventions en annuités	946 164 €	0 €	946 164 €	0,0%
Développement. économique et local	36 832 280 €	-214 151 €	36 618 129 €	-0,6%
<i>Dont Action économique</i>	2 234 009 €	-100 000 €	2 134 009 €	-4,5%
<i>Aménag. dévelop. des communes</i>	32 926 994 €	5 000 €	32 931 994 €	0,0%
<i>Tourisme</i>	1 671 277 €	-119 151 €	1 552 126 €	-7,1%
Eau et environnement	18 439 592 €	-1 142 574 €	17 297 019 €	-6,2%
Formation et Enseignement	55 864 960 €	-1 378 342 €	54 486 618 €	-2,5%
Jeunesse et sports	2 794 058 €	930 953 €	3 725 011 €	33,3%
Logement	5 709 554 €	-112 224 €	5 597 331 €	-2,0%
Moyens des services	17 558 969 €	-1 208 744 €	16 350 225 €	-6,9%
Sécurité	3 533 651 €	497 189 €	4 030 840 €	14,1%
Transports	5 864 217 €	-1 705 110 €	4 159 107 €	-29,1%
Voirie	92 001 888 €	0 €	92 001 888 €	0,0%
total hors dette - capital	256 251 838 €	-6 342 540 €	249 909 298 €	-2,5%
Dette / Capital	202 801 070 €	-2 135 122 €	200 665 948 €	-1,1%
total général	459 052 908 €	-8 477 662 €	450 575 246 €	-1,8%

La quasi totalité des mouvements proposés à cette étape budgétaire sont des baisses. Les plus significatives d'entre elles concernent, en volume, la dette (- 2,1 M€), les transports et l'agriculture. Seuls deux secteurs sont en augmentation en pourcentage: la jeunesse et les sports ainsi que la sécurité.

➤ « Dette » : - 2 135 122 € (- 1,1 %)

Cette diminution correspond essentiellement à un ajustement du montant à amortir sur les emprunts « revolving ». En effet, dans le courant de l'année 2008 un emprunt « revolving » a été partiellement remboursé. Ainsi celui-ci va générer sur le reste de l'année un amortissement moindre soit – **2,4 M€**. En revanche, une augmentation de **0,3 M€** est nécessaire pour le remboursement de plusieurs emprunts long terme « classiques » mobilisés au cours de l'année pour couvrir le besoin de financement.

➤ **« Transports » : - 1 705 110 € (- 29,1 %)**

Parallèlement à la diminution des autorisations de programme, les crédits de paiement du secteur « transports » sont ajustés de **1,4 M€**, principalement sur les opérations de travaux de construction du mur antibruit entre Chelles et Vaires (- **0,6 M€**), de l'aménagement de la liaison entre Sénart et Corbeil (- **0,4 M€**) et de la subvention d'équipement du réseau Mobilien (- **0,2 M€**). Certaines opérations relevant du Plan de Déplacement Urbain voient leurs crédits 2008 décalés ultérieurement, dont ceux engagés pour la gare de Mitry Claye ou pour les études sur l'axe Château-Landon/Melun.

➤ **« Formation et enseignement » : - 1 378 342 € (- 2,5 %)**

Cette diminution concerne un très grand nombre d'opérations. Le programme de constructions, d'extensions et de réhabilitations est globalement stable mais regroupe de nombreux ajustements. Ceux à la hausse concernent la construction du collège de Bussy-Saint-Georges (+ **0,5 M€**), la réhabilitation de celui du Châtelet en Brie (+ **0,3 M€**) et dans une moindre mesure la préfiguration du collège de Magny-le-Hongre. A l'inverse, des diminutions sont constatées sur les réhabilitations des collèges Vernay à Tournan (- **0,3 M€**) et Paul Eluard de Montereau (- **0,2 M€**). Les autres mouvements significatifs du secteur portent sur les réhabilitations des demi-pensions (- **0,4 M€**), le fonds école (- **0,4 M€**) ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche (- **0,4 M€** essentiellement sur les aides aux pôles de compétitivité et à la Cité Descartes).

➤ **« Moyens des services » : - 1 208 744 € (- 6,9 %)**

L'acquisition d'un terrain pour la construction d'une UAS à Mitry-Mory est décalée (- **1 M€**). Des réductions sont aussi enregistrées sur les crédits alloués aux études ou travaux liés au regroupement des laboratoires d'analyses et vétérinaires (- **0,3 M€**), mais aussi à certains équipements culturels comme l'espace médiation de l'auberge Ganne ou le Chalet anglais. Face à ces diminutions, il faut noter la progression des crédits nécessaires à la construction de l'ART de Villenoy pour **0,7 M€**.

➤ **« Eau et environnement » : - 1 142 574 € (- 6,2 %)**

Dans leur ensemble, les crédits réservés aux Espaces Naturels Sensibles diminuent de **0,8 M€**, répartis à la fois sur les subventions versées aux communes et sur les aménagements des sites (comme ceux du Bois de la Rochette, ou du site géologique de Vernou-la-Celle). Le secteur de l'eau potable présente aussi une baisse de **1 M€** alors que celui de l'assainissement progresse de **1,1 M€**. Les crédits des études sur les déchets, le bruit et l'air ont été aussi ajustés pour suivre l'état de leur avancement, soit – **0,2 M€**.

➤ **« Agriculture » : - 877 257 € (- 56,2 %)**

Les crédits de paiement en faveur de l'agriculture sont en baisse de **0,5 M€** sur cette DM2 pour prendre en compte, notamment, l'engagement moins important que prévu des agriculteurs envers les mesures agro-environnementales (- **0,3 M€**) mais aussi le besoin d'ajuster l'échéancier de l'opération relative au Plan végétal (- **0,1 M€**). Pour sa part, le programme d'aménagement foncier et de remembrement diminue de - **0,4 M€**, principalement sur les travaux à Sourduin et conformément à l'ajustement de l'autorisation de programme.

➤ **« Action sociale » : - 577 653 € (- 6,2 %)**

Les besoins en crédits de paiement sont corrigés, pour une très large part, sur les opérations en accueil en établissements des personnes handicapées. Parallèlement aux révisions d'autorisations de programme énoncées plus haut, les crédits annuels de plusieurs opérations sont revus à la baisse. On peut citer les opérations relatives à : la section occupationnelle de jour à Coubert, les terrains des foyers d'accueil médicalisé de Chenoise et de Pomponne, les foyers Le Tremplin à Meaux et les amis de l'atelier à Villemer, ajustées respectivement de **-0,1 M€**.

➤ **« Culture et patrimoine » : - 554 627 € (- 9,5 %)**

Le Département s'est engagé au côté de l'Etat à participer au financement des aménagements intérieurs du quartier Henri IV au Château de Fontainebleau pour abriter le Centre Européen de musique de chambre. Les crédits 2008 sont intégralement restitués (- **0,3 M€**) car les travaux n'ont pas commencé. De la même manière, le retard des travaux, relatifs à la convention qui nous lie à la ville de Provins au titre de son patrimoine historique, a pour conséquence une diminution de **0,2 M€** des crédits de paiement. La baisse des crédits 2008 de l'opération de travaux sur le site du château de Blandy-les-Tours correspond à un dernier ajustement avant clôture, l'opération étant à ce jour soldée (- **0,1 M€**).

➤ **« Sécurité » : + 497 189 € (+ 14,1 %)**

Accompagnant la revalorisation des autorisations de programme nécessaires à la construction de la gendarmerie de Cély-en-Bière et à la reconstruction de celle de Donnemarie-Dontilly, les crédits de paiement de ces deux opérations sont en hausse en DM2. Ainsi, la première progresse de **0,4 M€**, la seconde de **0,1 M€** pour des montants respectifs pour 2008 de **3,2 M€** et **0,3 M€**.

➤ **« Jeunesse et sports » : + 930 953 € (+ 33,3 %)**

Cette progression se concentre sur le programme des équipements sportifs, gymnases ou stades d'athlétisme (+ **0,8 M€**). Elle est complétée par une augmentation de moindre mesure sur les équipements socio-éducatifs et polyvalents (+ **0,2 M€**). Ces crédits supplémentaires permettront de solder plusieurs opérations dont les travaux sont achevés, et qui étaient prévues en paiement sur l'exercice 2009 (dont le stade d'athlétisme et terrains de grands jeux à Chessy).

I.1.3 - Fonctionnement

Les crédits de paiement 2008 augmentent de **606 283 €**, soit **0,1 %** par rapport aux crédits inscrits après DM1.

Crédits de paiement	CP 2008 (BP+DM1+ Virements)	Ajustements DM2	Total après DM2	% évol
Action sociale	420 854 111 €	2 708 516 €	423 562 628 €	0,6%
Agriculture	746 705 €	-11 500 €	735 205 €	-1,5%
Autres Interventions	2 448 992 €	-8 500 €	2 440 492 €	-0,3%
Culture et Patrimoine	10 591 983 €	-141 579 €	10 450 403 €	-1,3%
Développement. économique et local	25 667 468 €	-503 736 €	25 163 733 €	-2,0%
<i>Dont Action économique</i>	21 119 841 €	-348 003 €	20 771 838 €	-1,6%
<i>Aménag, dévelop. des communes</i>	1 435 528 €	-154 168 €	1 281 360 €	-10,7%
<i>Tourisme</i>	3 112 100 €	-1 565 €	3 110 535 €	-0,1%
Eau et environnement	7 853 644 €	-292 239 €	7 561 405 €	-3,7%
Formation et enseignement	32 863 599 €	-234 518 €	32 629 081 €	-0,7%
Jeunesse et sports	7 356 959 €	-424 €	7 356 535 €	0,0%
Logement	5 508 402 €	-1 272 218 €	4 236 184 €	-23,1%
Moyens des services	179 296 394 €	-1 757 333 €	177 539 061 €	-1,0%
Sécurité	102 228 474 €	0 €	102 228 474 €	0,0%
Transports	38 137 690 €	-1 265 186 €	36 872 504 €	-3,3%
Voirie	11 374 541 €	0 €	11 374 541 €	0,0%
Intérêts de la Dette	32 255 566 €	3 385 000 €	35 640 566 €	10,5%
Total	877 184 529 €	606 283 €	877 790 812 €	0,1%

Tout en restant stable à l'issue de la DM2, le montant des ajustements est caractérisé par une progression importante des intérêts de la dette et des dépenses d'aide sociale. Ces augmentations sont atténuées par des diminutions, essentiellement sur les moyens des services, le logement et les transports.

« Intérêts de la dette » : +3 385 000 € (+ 10,5 %)

Ce poste évolue sensiblement pour prendre en compte la dégradation des conditions financières de certains emprunts. En effet, plusieurs emprunts du Département se révèlent plus onéreux que prévu, sous l'effet de l'augmentation des taux court terme. Pour les mêmes raisons, il convient de relever le montant des intérêts courus non échus rattachés à 2008, mais payés en 2009. En revanche, il est possible de diminuer le montant des intérêts court terme : l'inscription relative aux billets de trésorerie diminue car à ce jour une seule émission a eu lieu, les conditions de marché n'étant pas favorables. Le montant total après DM2 est de **35,6 M€** contre **34,2 M€** au BP 2008 (+1,4%).

« Action sociale » : +2 708 516 € (+ 0,6 %)

L'essentiel de cette progression résulte de l'augmentation des crédits affectés aux allocations RMI qui passent de **66 M€** à **68,6 M€**. Ce dernier montant correspond à l'estimation du

niveau de réalisation de cette dépense en fin d'année 2008. Si le nombre des allocataires a diminué jusqu'en septembre, on s'attend plutôt à une tendance inverse pour la fin de l'exercice.

Cette tendance est en partie compensée par une révision à la baisse sur le programme d'aide à la mère et à la petite enfance. A ce titre, il faut noter deux causes principales. La première correspond à la baisse des subventions aux modes d'accueil de - **0,4 M€** après une nouvelle estimation des besoins et le constat que l'activité des structures existantes a été moins soutenue que prévue. La deuxième résulte de l'ajustement sur le dispositif BébéBonus de - **0,3 M€** (soit **4,5 M€** après DM2).

« Moyens des services » : - 1 757 333 € (- 1,0 %)

A elle seule, la masse salariale enregistre une baisse de **1,5 M€** qui résulte de la correction des hypothèses émises lors de la préparation budgétaire 2008. Ainsi, on a constaté que le nombre d'agents, relevant précédemment de l'Education Nationale, ayant exercé leur droit d'option s'élève à 430 au lieu de 450 et que celui des postes vacants d'Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement est plus important que prévu. De plus, dans le cadre de la reprise progressive de la gestion des contrats aidés, il s'est avéré que le nombre de bénéficiaires a été moindre et que les dates de prise en charge de ces agents ont été plus tardives.

« Logement » : - 1 272 218 € (- 23,1 %)

Les besoins du Fonds de Solidarité du Logement sont revus à la baisse pour plusieurs raisons. D'une part, on constate un bon taux de recouvrement des cotisations des communes et des bailleurs. D'autre part, les dépenses ont été moindres du fait de la diminution du nombre de mois de caution à l'entrée dans les lieux, et de la mise en œuvre progressive du PASS- GRL (Garantie du Risque Locatif). Il faut noter pourtant qu'un nouveau fonds a été mis en œuvre cette année pour prendre en charge les factures d'eau impayées.

« Transports » : - 1 265 186 € (- 3,3 %)

Les crédits de paiement du programme « transports publics » diminuent de **0,7 M€** et cela principalement sur les lignes conventionnées (- **0,6 M€**). Cette restitution a été possible car, bien que de nouveaux projets aient été mis en place, les dépenses ont été légèrement surestimées. En effet, la fréquentation des lignes conventionnées a été plus importante et le mode de rémunération par le STIF plus favorable. Une baisse de **0,6 M€** est également proposée sur le programme des transports scolaires et fixe le montant de la participation départementale pour l'année 2008, à **20,7 M€**.

« Action économique » : - 348 003 € (- 1,6 %)

Les crédits relatifs aux emplois aidés progressent de **0,5 M€** pour atteindre **5,3 M€** après DM2. Ils permettent de prendre en charge les rémunérations des agents A.T.T.E.E. encore salariés par Initiatives 77, ainsi que les dépenses de formation de l'ensemble des personnels sur emplois aidés. Cette progression concerne les emplois aidés RMI pour près des deux tiers, mais elle alimente aussi le co-financement Département – Région des emplois tremplin. Face à cette augmentation, d'autres

lignes du secteur diminuent comme les actions d'insertion par appels à projets (- **0,4 M€**) ou les actions locales RMI (- **0,2 M€**).

Enfin, les diminutions observées sur les secteurs « Formation et enseignement », d'une part, et « Eau et environnement » d'autre part résultent de la même cause : la baisse de la subvention d'équilibre au laboratoire d'analyse, qu'ils se partagent par moitié (**-0,4 M€** au total).

I.2. – LES RECETTES

Les inscriptions de recettes de la deuxième décision modificative s'élèvent à :

- **3 199 371 €** en investissement

+ **5 220 105 €** en fonctionnement

I.2.1. – Investissement : - 3 199 371 €

Crédits de paiement <i>(chiffres arrondis à l'euro)</i>	CP 2008 (BP + DM1 + virements)	Ajustements DM2	CP 2008 après DM2	% évol./CP
Fonds de Compensation de la TVA	17 783 000 €	-	17 783 000 €	-
Dotation Globale d'Equipement	1 000 000 €	850 000 €	1 850 000 €	85,0 %
Dotation Départementale d'Equipement Collèges	6 867 215 €	-	6 867 215 €	
Subvention Région DSP haut débit	7 606 000 €	-	7 606 000 €	
Autres participations	27 656 667 €	- 4 049 371 €	23 607 296 €	-14,6 %
Recettes d'investissement définitives	60 912 882 €	- 3 199 371 €	57 713 511 €	-5,3 %

Comparables aux ajustements réalisés en DM2 2007 (- **3,6 M€** soit - **6,1 %**) les révisions d'investissement se concentrent sur le secteur de la voirie. En effet, les subventions diminuent globalement de - **3,7 M€**, en fonction de l'avancement des travaux correspondant essentiellement sur le programme « Raccorder les pôles » (-**1,8 M€**). Cette tendance est identique sur les transports (-**0,2 M€**) et l'eau et l'environnement (-**0,1 M€**). En revanche, le montant de la Dotation Globale d'Equipement est relevé de **0,8 M€** en fonction du réalisé constaté sur cette ligne.

I.2.2. – Fonctionnement : + 5 220 105 €

Crédits de paiement <i>(chiffres arrondis à l'euro)</i>	CP 2008 après DM1	Ajustements DM2	CP 2008 après DM2	% évol./CP
Allocations compensatrices	10 932 188 €	-	10 932 188 €	-
Dotation Globale de Fonctionnement	157 430 828 €	-	157 430 828 €	-
Dotation Générale de Décentralisation	4 200 000 €	11 793 €	4 211 793 €	0,3 %
Fonds de Mobilisation Départemental d'Insertion	6 100 000 €	-	6 100 000 €	-
Sous-total dotations et compensations Etat	178 663 016 €	11 793 €	178 674 809 €	0,0 %
Allocation Personnalisée d'Autonomie	9 843 705 €	1 228 374 €	11 072 079 €	12,5 %
Prestation Compensation du Handicap	10 722 648 €	-	10 722 648 €	-
Maison Départementale des Personnes Handicapées	749 000 €	262 000 €	1 011 000 €	35,0 %
Sous-total participations CNSA	21 315 353 €	1 490 374 €	22 805 727 €	7,0 %
Produit 4 taxes	388 179 644 €	1 838 897 €	390 018 541 €	0,5 %
Sous-total fiscalité directe	388 179 644 €	1 838 897 €	390 018 541 €	0,5 %
Droits de mutation et taxe add. aux droits de mutation	170 000 000 €	-	170 000 000 €	-
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation et taxe de publicité foncière	90 000 €	-	90 000 €	-
Taxe sur l'électricité	11 000 000 €	-	11 000 000 €	-
Taxe CAUE	1 900 000 €	-	1 900 000 €	-
Taxe départementale ENS	6 000 000 €	-	6 000 000 €	-
Taxe sur les conventions d'assurance	54 728 000 €	360 034 €	55 088 034 €	0,7 %
Taxe Intérieure Produits Pétroliers	49 814 000 €	-	49 814 000 €	-
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	510 000 €	-	510 000 €	-
Redevance des mines	1 500 000 €	-	1 500 000 €	-
Sous total fiscalité indirecte	295 542 000 €	360 034 €	295 902 034 €	0,1 %
Autres recettes (hors résultat 2007)(1)	43 193 360 €	1 219 007 €	44 412 368 €	3,5 %
Total recettes de fonctionnement	926 893 373 €	5 220 105 €	932 113 478 €	0,6 %

(1) excédent reporté en DM1 : 16 765 222 €.

Le montant global des recettes de fonctionnement est en légère hausse après cette DM2 : + 5,2 M€ soit 0,6% des crédits ouverts.

Cet ajustement porte sur :

- des rôles supplémentaires de contributions directes (+1,8M€),
- une régularisation au titre d'exercices antérieurs des participations de la CNSA au titre de l'APA (1,2 M€) et de la MDPH (0,3 M€), cette dernière lui étant reversée en dépenses,
- un complément de TSCA (0,4 M€) compensant la formation obligatoire des assistants maternels d'une part et les comptes-épargne-temps des agents DDE transférés d'autre part.

Il s'y ajoute des régularisations à hauteur de **1 M€**. Pour l'essentiel, il s'agit de reprises sur les forfaits versés à certains établissements de l'ASE, pour cause d'objectifs d'activité non respectés.

II – SYNTHÈSE ET EQUILIBRE

Je vous rappelle dans le tableau de synthèse qui suit les propositions d'inscriptions budgétaires nouvelles présentées à cette DM2 :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	-8 477 661,57 €	-3 199 371,16 €
Fonctionnement	606 283,19 €	5 220 105,13 €
TOTAL	-7 871 378,38 €	2 020 733,97 €
RESULTAT GLOBAL	9 892 112,35 €	

Ce résultat permet de diminuer d'autant le besoin de financement par emprunt. Celui-ci est donc ramené de **192 M€** au Budget Primitif et **193 M€** après la DM1 à **183,2 M€**, (contre **108,3 M€** après DM2 2007).

Comptablement, la deuxième décision modificative s'équilibre au montant total de **- 3 257 556,44 €** se répartissant conformément au tableau ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement		
Mouvements réels	- 8 477 661,57 €	- 13 091 483,51 €
Mouvement d'ordre	0,00 €	4 613 821,94 €
Sous-total Investissement	- 8 477 661,57 €	- 8 477 661,57 €
Fonctionnement		
Mouvements réels	606 283,19 €	5 220 105,13 €
Mouvements d'ordre	4 613 821,94 €	0,00 €
Sous-total Fonctionnement	5 220 105,13 €	5 220 105,13 €
TOTAL GENERAL	- 3 257 556,44 €	- 3 257 556,44 €

Vous trouverez en annexe 1 du projet de délibération l'état complet des subventions proposées lors de la DM2.

Je vous propose également d'approuver les révisions d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement figurant en annexe 2 et 3 du projet de délibération.

III – LES BUDGETS ANNEXES

➤ Boutiques :

Les inscriptions de la DM2 concernent essentiellement les recettes. Leur augmentation se concentre sur les ventes d'ouvrages et d'objets (+ **27 570 €**), d'abonnements (+ **15 100 €**) ainsi que des droits d'entrée (+ **17 905 €**). Ces révisions permettent de suivre le rythme important des recettes effectivement déjà perçues notamment grâce au succès du Château de Blandy-les-Tours. Ce budget sera voté en suréquilibre puisque l'inscription de nouvelles dépenses ne compensera pas les nouvelles recettes.

➤ Laboratoire d'analyses :

Les dépenses de la section d'investissement diminuent de **351 040,09 €**. Ce mouvement budgétaire résulte du décalage fin 2008 des travaux prévus dans les locaux du Laboratoire à Dammarie-les-Lys. De plus, suite à deux appels d'offres infructueux, les achats de matériels pour les activités du nouveau laboratoire issu de la fusion entre le LDA et le LVD sont retardés.

Sur la section de fonctionnement, les propositions de la DM2, d'une part, diminuent les dépenses de **34 336,33 €**, montant correspondant à une révision à la baisse d'un programme d'analyses par sous-traitance, et d'autre part augmentent ses recettes d'activités de **150 000 €**. Cette dernière inscription prend en compte la poursuite des analyses de contrôle sanitaire des eaux sur le mois d'octobre, alors que la convention signée avec la DDASS fixait la fin prévisionnelle de cette activité au mois de septembre.

Il est à souligner que ces mouvements de DM2 se traduisent par une diminution de - **430 245 €** de la subvention d'équilibre inscrite au budget général.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, et, si vous en êtes d'accord, adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/01 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteurs : M. EUDE
Commission n° 7 – Finances

M. AÏELLO
Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. LAPLACE
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. BERQUIER
Commission n° 3 – Transports, Déplacements et Voirie

MME AUTREUX
Commission n° 4 – Solidarités, Santé Publique et Logement

MME DELESSARD
Commission n° 5 – Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

MME PELABERE
Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : Budget départemental 2008 – Deuxième décision modificative 2008.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

Vu l'avis de la Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 3 – Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 4 – Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 5 – Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet de deuxième décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2008, présenté par le Président du Conseil général. Les crédits admis à cette décision modificative n°2 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-
010	RMI	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	6 662 260,94 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	29 917,53 €
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	-	-
041	Opérations patrimoniales	2 030 000,00 €	2 030 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	-	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	76 225,00 €	-3 193 948,45 €
16	Emprunts et dettes	-2 135 122,00 €	-11 892 112,35 €
20	Immobilisations incorporelles	-2 861 510,90 €	-
204	Subventions d'équipements versées	-4 857 531,27 €	27 137,04 €
21	Immobilisations corporelles	-1 623 321,78 €	-
23	Immobilisations en cours	3 317 158,42 €	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-
27	Autres immobilisations financières	3 137,41 €	1 242,72 €
45	Opérations pour comptes de tiers	-348 257,45 €	-83 720,00 €
	TOTAL	-6 399 222,57 €	-6 399 222,57 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
011	Charges à caractère général	-800 246,66 €	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	-1 370 000,00 €	-
013	Atténuation de charges	-	5 932,00 €
014	Atténuation de produits	-20 000,00 €	-
015	RMI	2 274 915,62 €	307 823,11 €
016	APA	-	1 228 373,76 €
023	Virement à la section d'investissement	6 662 260,94 €	-
042	Opérations d'ordre - transfert entre sections	-	-
65	Autres charges d'activité	-4 746 197,08 €	-
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-
66	Charges financières	3 385 000,00 €	-
67	Charges exceptionnelles	-165 627,69 €	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	60 797,67 €
73	Impôts et taxes autres que contributions directes	-	360 034,00 €
731	Impôts locaux	-	1 838 897,00 €
74	Dotations, participations et subventions	-	151 862,32 €
75	Autres produits d'activité	-	238 315,27 €
76	Produits financiers	-	-27 430,00 €
77	Produits exceptionnels	-	1 055 500,00 €
TOTAL		5 220 105,13 €	5 220 105,13 €

Article 2 : d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subvention et d'attribuer aux organismes les subventions du montant indiqué figurant dans l'**annexe n° 1**, jointe à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont les listes figurent en **annexe n° 2** à la présente délibération.

Article 4 : d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont la liste figure en **annexe n° 3** à la présente délibération.

Article 5 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2008 au budget annexe «**Boutiques**» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 000,00 €	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-	60 635,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-	7 600,00 €
TOTAL		10 000,00 €	68 235,00 €

Article 6 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2008 au budget annexe «**Réseau Télécommunications**» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-	-
74	Subvention d'exploitation	-	-
77	Produits exceptionnels	-	125,41 €
TOTAL		-	125,41 €

Article 7 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2008 au budget annexe «**Laboratoire d'analyse**» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-
021	Virement de la section d'exploitation	-	-255 031,08 €
10	Dotations, fonds divers	-	-
21	Immobilisations corporelles	-351 040,09 €	-
TOTAL		-351 040,09 €	-255 031,08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
011	Charges à caractère général	-34 336,33 €	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-255 031,08 €	-
67	Charges exceptionnelles	9 122,00 €	-
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-	150 000,00 €
74	Dotations, participations et subventions	-	-430 245,41 €
TOTAL		-280 245,41 €	-280 245,41 €

Article 8 : décide d'attribuer une subvention de 40 518 € au Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

7/01 20